

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION LÉGALE

Séance du 18 Novembre 1940

Conseil Municipal :

Séance. — Président. M. Paul Dehove	261
Secrétaire. M. Léon Treels	261

Baux :

Locations diverses. — Location d'un appartement au groupe d'H. B. M. Fg de Béthune	262
---	-----

Contentieux :

Autorisation d'ester. — Instance consorts Vallin	269
Honoraires d'un conseiller juridique. — M. le Doyen Duez. Rè- glement	262
Transactions. — Accident Lesage. I. Frais funéraires. Règlement. II. Secours exceptionnel	261

Bâtiments communaux :

Halles Centrales. — Travaux de grosses réparations. Réception et décomptes définitifs	264
--	-----

Propreté publique :

Enlèvement des ordures ménagères. — Suppression du service le 20 Mai 1940. Situation créée vis-à-vis de la Société Collin. Règlement	269
--	-----

Théâtres municipaux :

Exploitation. — Compte d'exploitation. Saison 1939-1940	267
---	-----

Enseignement primaire :

Généralités. — Œuvres municipales. Participation. Indemnités. Réduction du taux	270
--	-----

Hospices :

Généralités. — Hébergement des vieillards évacués à Berck. Prix de journée	266
---	-----

Recettes :

Taxes et tarifs. — Transports sanitaires. Tarif. Modification ..	265
--	-----

Adjudications. — Marchés :

Divers. — Services hippomobiles. Paille. Fourniture. Marché ..	263
--	-----

L'an mil neuf cent quarante, le dix-huit Novembre, à onze heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. P. DEHOVE, maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, BROUX, CLAES, COOLEN, CORBU, CORDONNIER, DEHOVE, DEVERNAY, DHOOSSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, GODINOT, HERMEZ, JANSSENS, LEROY, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, PEETERS, ROUSSEAU, TREELS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

Excusés : MM. BOUR, BRACKE-DESROUSSEAUX, FAVIÈRES, GISSELAIRE, LECOMTE, SAINT-VENANT, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Robert Lesage, charretier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail le 1^{er} Octobre 1940.

Transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur, M. Lesage décédait le 11 Octobre des suites de ses blessures.

M^{me} Lesage sollicite le paiement de l'indemnité pour frais funéraires prévus par la loi du 9 Avril 1898 modifiée par celle du 1^{er} Juillet 1938, sur les accidents du travail.

Nous vous proposons de décider le règlement de la somme de 1.000 francs, montant de ces frais tel qu'il a été fixé par votre délibération du 22 Décembre 1938.

Nous vous demandons, en outre, en considération de la situation extrêmement précaire de M^{me} Lesage, de lui allouer un secours exceptionnel de 800 francs.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget primitif de l'exercice 1940 sous l'article 364 « Dépenses imprévues ».

Adopté.

N° 3060

—
Accident Lesage

—
I. - Règlement
de frais
funéraires

—
II. - Secours
exceptionnel

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3061

Location
d'un appartement
du Groupe
d'H.B.M.

Faubourg
de Béthune

MESSIEURS,

Le logement de la concierge de l'école Léon Trulin ayant été rendu inhabitable lors des combats qui se sont déroulés en Mai dernier, nous sommes entrés en pourparlers avec M. le Président de l'Office d'Habitations à bon marché, en vue de la location d'un appartement destiné à abriter M^{me} Goval et sa famille.

L'Office a consenti à nous accorder la location verbale d'un appartement de cinq pièces du Groupe d'habitations du Faubourg de Béthune (N° 83) situé au rez-de-chaussée, escalier H, Pavillon 5, à compter du premier Octobre 1940, moyennant un loyer mensuel de deux cent trois francs cinquante plus une taxe de 8 %, soit 16 frs 30 pour vidange, nettoyage des accès, etc...

Cette location sera résiliable à toute époque, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

Il est entendu que les frais d'enregistrement auxquels donnera lieu cette location seront supportés par la Ville.

La dépense de consommation d'eau sera payée par M^{me} Goval.

Nous vous demandons d'agréer ces propositions et de décider que le montant de la location sera prélevé sur le crédit inscrit à l'article 202 du Budget primitif de 1940 « Ecoles primaires élémentaires - Loyers ».

Adopté..

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3062

Honoraires de
M. le Doyen Duez

Règlement

MESSIEURS,

M. Paul Duez, Doyen de la Faculté de Droit, nous a fait parvenir sa note, s'élevant à 6.000 francs, des honoraires qui lui sont dus pour diverses consultations, mémoires et vacations au sujet :

— de la filiation d'un enfant conçu au cours de la procédure de divorce ;

— des visites domiciliaires effectuées par le service de la défense passive urbaine ;

— de fausses déclarations dans un acte de mariage ;

— de la sépulture dans les cimetières communaux des militaires « morts pour la France » ;

— des heures supplémentaires effectuées par les fontainiers et des retenues pour couvrir les dépenses du fonds de solidarité nationale ;

— de la perception indue d'indemnités de chômage et de la procédure à utiliser pour en assurer le reversement ;

— de la situation juridique des retraités rappelés ou maintenus en activité ;

— d'un rapport sur les assurances en Belgique ;

— du régime fiscal applicable aux magasins-témoins ;

— de l'imposition à la taxe d'armement des opérations effectuées par le comité de ravitaillement ;

— du contrôle de la hausse des prix ;

— du décret-loi du 9 septembre 1939 sur l'extension de commerce ;

— d'un gardien de la paix blessé pendant l'évacuation ;

— d'un marché passé par le comité de ravitaillement avec la maison Notelaerts ;

— de la réquisition d'un conducteur de machine frigorifique ;

— des marchands ambulants installés sous les portes des maisons abandonnées ou dans les entrées de cinéma ;

— du paiement du traitement des professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts et du Conservatoire.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler ce mémoire dont le montant sera prélevé sur l'article 422 du Budget Primitif de 1940 « Frais de contentieux, etc. ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'approvisionnement en paille nécessaire à votre Service de la propreté publique, de la collecte des ordures ménagères et des transports hippomobiles, pour l'entretien des chevaux, est assuré présentement, malgré les difficultés de l'heure, d'une façon aussi satisfaisante que possible, par M. Bruyneel-Meurisse, 3 rue de Seclin, adjudicataire depuis plusieurs années des fournitures de graines et fourrages.

Une nouvelle livraison de trente-et-un mille quatre cent cinquante-

N° 3062¹

—
Services
hippomobiles

—
Fourniture
de paille

—
Marché
—

cinq kilos de paille nous sera faite à une cadence régulière et conforme à nos besoins.

Nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec M. Bruyneel-Meurisse.

La dépense, soit dix-neuf mille quatre cent quatre francs cinquante-huit centimes, sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 128 du budget primitif de l'exercice 1940.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3063

MESSIEURS,

Halles Centrales

Travaux
de grosses
réparations

I. - Réception
définitive

II. - Décomptes
définitifs

Le 8 Octobre 1940, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments, et en l'absence de M. Verleyen, architecte, prisonnier de guerre, s'est rendue aux Halles Centrales à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de restauration des couvertures en zinc, charpente, ferronnerie, peinture et vitrerie ci-après désignés, ayant fait l'objet de l'adjudication du 25 Mars 1938, approuvée le 2 Avril 1938.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	DÉCOMPTES DÉFINITIFS
1 ^{er} Lot. — Charpente en bois	54.735,00	62.153,03
2 ^{me} Lot. — Ferronnerie	34.114,00	34.088,33
3 ^{me} Lot. — Couverture en zinc	141.950,00	111.528,41
4 ^{me} Lot. — Peinture et Vitrerie.....	132.676,00	106.801,80
Totaux	363.475,00	314.571,57

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du Cahier des Charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

Nous vous demandons, en conséquence, d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite de l'accroissement des prix, notamment du prix de l'essence, de l'huile et de l'entretien, l'exploitation de notre service de transports sanitaires se traduit actuellement par un déficit auquel il convient de faire face.

Nous vous proposons, dans ce but, de vouloir bien fixer comme suit le nouveau tarif de ces transports.

I. — *Tarif Ville :*

Il sera réclamé aux personnes solvables pour chaque transport par voiture du service municipal des Ambulances la somme de 40 francs par heure.

Chaque fraction d'heure ne dépassant pas la 1/2 heure sera comptée 20 francs.

Celle dépassant la 1/2 heure sera comptée 40 francs.

Plus-value pour la nuit : 12 francs par heure.

Toute fraction d'heure ne dépassant pas la 1/2 heure sera comptée 6 francs.

Celle dépassant la 1/2 heure sera comptée 12 francs.

Le service de nuit commence à 21 heures et se termine à 7 heures du matin.

II. — *Tarif pour les communes limitrophes :*

Il sera compté comme ci-dessus, mais il y aura pour chaque transport à ajouter une prise en charge de 10 francs.

Adopté.

N° 3064

—
Transports
Sanitaires

—
Modification
du Tarif

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 3064¹*Hospices de Lille**Hébergement
des vieillards
évacués à Berck**Prix de journée*

MESSIEURS,

Par deux délibérations prises à la date du 4 Mai 1940, la Commission Administrative des Hospices de Lille a décidé, à la suite de la demande présentée par le Syndicat des Sanatoria Privés Agréés et le Groupement des pensions de famille hébergeant les vieillards réfugiés lillois :

1° de fixer à 17 frs 75 au lieu de 15 frs 50 le prix de journée des hospitalisés repliés et voté un crédit de 510.000 francs pour faire face à la dépense supplémentaire résultant de cette augmentation pour la période du 1^{er} Mai au 31 Décembre 1940 ;

2° d'accepter ladite majoration à compter du 1^{er} Janvier et voté à cet effet un crédit de 255.700 francs.

Par une autre délibération en date du 24 Août 1940, la Commission Administrative a décidé de régler, sur la base de 27 frs 50 par jour, les frais d'hospitalisation des vieillards qui ont dû être traités dans les Services de Médecine et de Chirurgie depuis le mois d'Avril 1940.

*
**

Les augmentations retenues tant pour le prix de journée en Hospice que pour les frais de traitement dans les services de Médecine et de Chirurgie paraissent raisonnables et justifiées.

Nous vous demandons, dès lors, de vouloir bien émettre un avis favorable à l'exécution des délibérations précitées.

Toutefois étant donné que les vieillards des Hospices de Lille ont été évacués en Septembre 1939 pour répondre à l'appel de l'Autorité Supérieure, nous vous prions de décider que cet avis favorable est donné sous réserve que l'Administration des Hospices sera invitée à solliciter de M. le Préfet l'attribution de l'allocation aux réfugiés, pour tous les administrés de cet établissement transférés dans les régions de Montreuil et de Berck en conséquence de cet appel, comme elle a été accordée pour les autres évacués civils dirigés dans cette région pour les mêmes raisons.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous présentons ci-après le compte d'exploitation des Théâtres Municipaux présenté par M. Frady, directeur, pour la saison 1939/1940.

Nous vous demandons de vouloir bien l'approuver :

N° 3065

Théâtres
Municipaux

Saison 1939/1940

Compte
d'Exploitation

RECETTES

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
Produit des entrées	167.015,90	
Location de la salle	10.000, »	
Recettes diverses	59.078,12	5.264,40
	<hr/>	<hr/>
	236.094,02	5.264,40
	<hr/>	<hr/>
Total des recettes	241.358,42	

DEPENSES

Bordereaux de séance	127.849,40	
Impressions	3.379, »	761, »
Affichage	2.008,65	
Publicité	885,20	
Frais généraux	27.052,80	6.186,30
Location de matériel	7.020, »	
Dépenses diverses	8.001,10	
	<hr/>	<hr/>
	176.196,15	6.947,30
	<hr/>	<hr/>
Total des dépenses	183.143,45	

SITUATION DE CAISSE DE L'EXPLOITATION

Recettes	241.358,42
Dépenses	183.143,45
	<hr/>
Excédent de caisse	58.214,97
	<hr/> <hr/>

versé à la Recette Municipale le 11 Octobre 1940 suivant quittance à souche N° 12.072.

SITUATION GENERALE DE L'EXPLOITATION
DES THEATRES MUNICIPAUX

	Grand Théâtre	Théâtre Sébastopol
I. — <i>Paiements effectués par la Ville :</i>		
Personnel administratif	18.857,40	
Machinistes	92.031, »	
	<hr/>	
	110.888,40	
II. — <i>Exploitation :</i>		
Dépenses (voir relevé ci-dessus)	176.196,15	6.947,30
	<hr/>	<hr/>
Total général des dépenses	287.084,55	6.947,30
Recettes (voir relevé ci-dessus)	236.094,02	5.264,40
	<hr/>	<hr/>
Excédent de dépenses par théâtre	50.990,53	1.682,90
	<hr/>	<hr/>
Excédent de dépenses. Total	52.673,43	
	<hr/> <hr/>	

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture nous a annoncé le dépôt à son greffe d'une requête introductive d'instance contre la Ville de Lille par les consorts Vallin à l'effet d'obtenir le remboursement d'une somme de 4.800 francs qu'ils prétendent avoir payée en trop le 19 Mars 1940 pour droit de superposition du corps de M^{lle} Marie Vallin dans la concession à perpétuité qu'ils possèdent au Cimetière de l'Est, depuis le 14 Octobre 1909.

Nous estimons irrecevables les prétentions des Consorts Vallin. Nous vous demandons dès lors de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

Adopté.

N° 3066

Instance

Consorts Vallin

Autorisation
d'ester

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 20 Mai dernier, c'est-à-dire quelques jours avant l'arrivée des troupes allemandes à Lille, la Société Collin, chargée de la collecte et du traitement des ordures ménagères de notre ville a été défailante.

La Ville a dû se substituer à l'entreprise et procéder à la réquisition des locaux et du matériel de l'adjudicataire jusqu'au 10 Septembre 1940.

Il y a donc lieu de régler la situation créée vis-à-vis de la Société Collin par la suppression de son service à dater du 20 Mai.

Nous soumettons à votre approbation l'état des sommes qui lui sont dues pour l'utilisation de son matériel, l'occupation de ses locaux, compte tenu de la reprise par cette Société d'une certaine quantité de pièces de rechange de matériel automobile.

La dépense sera prélevée sur l'article 291 du Budget Primitif de 1940.

Adopté.

N° 3066¹

Règlement
de la situation
créée vis-à-vis de
la Société Collin
par la suppression
du service
le 20 Mai 1940

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 3067

MESSIEURS,

Personnel
enseignant

Indemnité pour
participation
aux œuvres
municipales

Réduction du taux

En vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 Juin 1930, approuvé le 8 Avril 1931, nous attribuons aux membres de l'Enseignement Primaire, pour leur participation aux œuvres municipales, une indemnité annuelle de :

800 francs aux Directeurs et Directrices,

500 francs aux Adjoints et Adjointes.

Le 7 Juin 1940, en raison des circonstances, nous avons supprimé certaines œuvres. D'autres furent réduites.

Cette mesure diminuant de 50 % les services rendus, il importe de réduire d'autant les taux d'indemnité annuelle.

Nous vous demandons dès lors de vouloir bien prononcer la réduction des taux de l'indemnité dont il s'agit avec effet du 7 Juin 1940.

Ci-contre les nouveaux taux :

400 francs aux Directeurs et Directrices,

250 francs aux Adjoints et Adjointes.

Adopté.

La séance est levée à 11 h. 30.

M. Schave Maie M. Schave	M. Bertrand M. Bertrand	M. Coolen P. Jortay	M. Coconnier A. Coconnier
M. Heremay M. Heremay	M. Sampson I. Sampson	M. Hermez M. Hermez	M. Matton Louis Matton
M. Rousseau M. Rousseau	M. Willemis L. Willemis	M. Bataille M. Bataille	M. Bauche N. Bauche
M. Bronx M. Bronx	M. Claes M. Claes	M. Corbu M. Corbu	M. Shooshe M. Shooshe
M. Soyemette M. Soyemette	M. Sooinot M. Sooinot	M. Janssens P. Janssens	M. Leroy Leroy
M. Martin M. Martin	M. Noterman M. Noterman	M. Peeters L. Peeters	M. Groed M. Groed
M. Vandenberghe L. Vandenberghe			

Maie du
18 novembre 1940